



QUENTIN DUTERTRE
JEAN-PIERRE EMMERICH
CAMILLE LEJEUNE
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

**CONDEFERATION DES EMPLOYEURS DU
SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MEDICO-
SOCIAL PRIVE A BUT NON LUCRATIF**

101, rue de Tolbiac
75 013 PARIS

SIREN : 882 541 279 ; APE : 94 12Z

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021



QUENTIN DUTERTRE
JEAN-PIERRE EMMERICH
CAMILLE LEJEUNE
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

**CONFEDERATION DES
EMPLOYEURS DU SECTEUR
SANITAIRE, SOCIAL ET MEDICO-
SOCIAL PRIVE A BUT NON
LUCRATIF**
101, rue de Tolbiac
75 013 PARIS

A l'assemblée générale de la Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la confédération à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de

commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre confédération, nous avons porté une attention particulière aux modalités de comptabilisation et de recouvrement des cotisations versées à votre confédération.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la confédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la confédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de gouvernance.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre confédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de

non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la confédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,
Le 9 juin 2022

Le Commissaire aux comptes,
Jean-Pierre EMMERICH





QUANTIN & LACOUR
AUDIT - CONSEIL

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>				
<i>Droit au bail</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	3 709	1 858	1 850	1 574
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
<i>Participations</i>	153		153	153
<i>Créances rattachées aux participations</i>				
<i>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>				
Total I	3 861	1 858	2 003	1 726
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Matières premières et autres approvisionnements</i>				
<i>En-cours de production (biens et services)</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	108 640		108 640	70 563
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
<i>Autres créances</i>				147
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	23 128		23 128	34 773
<i>Charges constatés d'avance</i>	298		298	129
Total II	132 067		132 067	105 612
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	135 928	1 858	134 070	107 339





QUANTIN & LACOUR
AUDIT & CONSEIL

Bilan actif

Legs nets à réaliser : acceptés par les organes statutairements compétents autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre :		
--	--	--





QUANTIN & LACOUR
AUDIT-CONSEIL

Bilan passif

	au 31/12/2021	au 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Première situation nette établie</i>		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Dotations non consommables</i>		
<i>Autres fonds propres</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Autres fonds propres</i>		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	239	
Excédent ou déficit de l'exercice	377	239
Situation nette (sous-total)	616	239
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
Total I	616	239
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 884	89 798
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	11 105	6 553
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	464	10 749
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	80 000	
Total IV	133 454	107 100
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	134 070	107 339





QUANTIN & LACOUR
AUDIT-CONSEIL

Bilan passif

(1) Dont à plus d'un an (a) Dont à moins d'un an (a)	133 454
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	





QUANTIN & LACOUR
AUDIT - CONSEIL

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	174 842	164 141
Ventes de biens et de services		
Produits de tiers financeurs		
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	3 712	
Autres produits	1 025	
Total I	179 579	164 141
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	91 272	119 856
Impôts, taxes et versements assimilés	938	464
Salaires et traitements	64 329	31 530
Charges sociales	21 139	11 542
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 353	505
Autres charges	173	5
Total II	179 202	163 902
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	377	239
PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES		





QUANTIN & LACOUR
AUDIT-CONSEIL

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	377	239
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total des produits (I+III+V)	179 579	164 141
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	179 202	163 902
EXCEDENT OU DEFICIT	377	239

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CONFÉDÉRATION EMPLOYEURS SECTEUR SANITAIRE SOCIAL MÉDICO-SOCIAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 134 070 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 377 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/05/2022 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Présentation de l'Association

La Confédération AXESS traduit la volonté de quatre organisations, la Croix-Rouge Française, la FEHAP, Nexem et Unicancer, de s'unir pour répondre aux défis majeurs qui s'imposent au secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif. Ensemble, elles portent une ambition commune dans la structuration et la promotion du secteur auprès des pouvoirs publics et des instances nationales de formation.

La Confédération est née le 17 avril 2019 et a pour objectifs principaux : de permettre aux employeurs de porter une ambition commune pour le secteur et de promouvoir la pertinence du modèle non lucratif, mais aussi de permettre d'ouvrir la voie aux négociations à venir, tant pour la construction d'un socle juridique commun sur des thématiques données, que pour les sujets propres à certaines composantes de la Confédération et de leurs adhérents.

La Confédération en chiffres c'est 600 000 salariés, 15 400 établissements et services sanitaires et 3 766 000 personnes accueillies par an.

Ses actions sont les suivantes :

- Répondre aux enjeux du secteur
- Renforcer l'attractivité des métiers du secteur
- Encourager l'innovation

AXESS est administrée par un Comité de gouvernance composé de deux représentants de chaque membre fondateur.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.





Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.





QUANTIN & LACOUR
AUDIT & CONSEIL

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 079	1 629		3 709
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 079	1 629		3 709
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	153			153
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	153			153
ACTIF IMMOBILISE	2 232	1 629		3 861





Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	505	1 353		1 858
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	505	1 353		1 858
ACTIF IMMOBILISE	505	1 353		1 858





QUANTIN & LACOUR
AUDIT CONSEIL

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 108 938 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	108 640	108 640	
Autres			
Charges constatées d'avance	298	298	
Total	108 938	108 938	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dettes





QUANTIN & LACOUR
AUDIT CONSEIL

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 133 454 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 884	41 884		
Dettes fiscales et sociales	11 105	11 105		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	464	464		
Produits constatés d'avance	80 000	80 000		
Total	133 454	133 454		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	7 282
Dettes provis. pr congés à payer	5 175
Charges sociales s/congés à payer	2 112
Total	14 569





QUANTIN & LACOUR
AUDIT-CONSEIL

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	298		
Total	298		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	80 000		
Total	80 000		





QUANTIN & LACOUR
AUDIT CONSEIL

Autres informations

Contributions volontaires

L'association n'a pas bénéficié de contributions volontaires en nature sur l'exercice.

